

*Pièces à fournir CARTE D'IDENTITE MINEUR.*

☞ *La présence d'une personne majeure lors du dépôt en Mairie du dossier du mineur concernée est indispensable. (Signature et empreinte).*

☞ *Remplir la demande avec un stylo NOIR en caractère d'imprimerie.*

Pièces à produire

- 2 Photos d'identité récentes et identiques de format 3.5 x 4.5cm.*
- Ancienne carte d'identité pour un renouvellement.*
- Acte de naissance ou extrait d'Acte de naissance avec filiation (pour une 1<sup>ère</sup> démarche ou perte / vol si l'ancienne carte était périmée depuis plus de 2 ans).*
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois à vos nom et prénom (original). (Quittance E.D.F, Gaz, Télécom, SDEI, avis d'imposition ou de non imposition).*
- Carte d'identité du représentant légal ou des deux parents si ils ne sont pas mariés.*
- Jugement de divorce ou de séparation mentionnant la garde de l'enfant.*
- Photocopie du livret de Famille.*
- ☞ **EN CAS D'HÉBERGEMENT :**
  - 1 Justificatif de domicile (de moins de 6 mois)*
  - 1 Attestation sur l'honneur de l'hébergeant*
  - Copie de la Carte d'identité de l'hébergeant*
  - Justificatif de l'hébergé à l'adresse de l'hébergeant. (Courrier)*

☞ **Si Perte ou Vol :**

- Timbre Fiscal de 25€*
- Déclaration de perte/vol à la gendarmerie ou en mairie.*

**LORS DU RETRAIT DE LA NOUVELLE CARTE D'IDENTITÉ AMENER L'ANCIENNE CARTE.**

*Mairie de Malemort du Comtat  
52 Avenue du Docteur Tondut 84570 TEL : 04.90.69.71.11*